

Echanges entre les équipes administratives des EPCI et communes et les services de l'Etat

L'ACTUALITE

Le **mardi 20 juin 2023**, de 10 a 14 heures, le Grand Sud Caraïbe accueille la 2eme édition des rencontres des Directeurs Généraux des Services initiées par la Préfecture de Guadeloupe. Maurice TUBUL, secrétaire général de Préfecture, accompagné des services dont il a la charge, notamment la DEAL, la Direction de la citoyenneté et de la légalité, service de la légalité et d'appui aux collectivités a échangé avec les DGS du territoire du Sud Basse-Terre sur un ordre du jour préalablement établi:

- politique de prévention des risques;
- mise en œuvre de la loi GEMAPI;
- présentation d'un Fonds Vert;
- actualités des PPRN
- plan séisme Antilles
- évaluation de la mise en œuvre de la demat'ADS
- actualités de la commande publique
- accompagnement de l'Etat dans la délivrance des titres d'identité et de voyage et prévention et lutte contre la fraude dans ce domaine (usurpation d'identité, fraude documentaire, ...);
- phasage des projets DETR

Ces rencontres sont l'occasion de débattre et de faire un retour d'expérience des techniciens sur les politiques publiques mises en œuvre sur les territoires.





Première visite du Préfet Lefort à la CAGSC

L'ACTUALITE

Ce vendredi 31 mars, le Président du Grand Sud Caraïbe Thierry ABELLI, accompagné de 3 de ses vice-présidents, Marie-Luce PENCHARD, Claude EDMOND et Héric ANDRÉ, ainsi que de ses administratifs a accueilli le Préfet de Guadeloupe Xavier LEFORT et le secrétaire général d'arrondissement Maurice TUBUL . Cette matinée de présentation fut l'occasion pour le Président de l'EPCI d'exposer la situation financière de la collectivité ainsi qu'un certain nombre de dossiers en cours tels que :

- Les travaux de désensablement de la marina de Rivière-Sens,

- mise aux normes de l'éclairage du stade intercommunal,
- la réhabilitation de la médiathèque « Albert BEVILLE »,
- la rénovation du petit bassin de la piscine intercommunale.

Le Président ABELLI rappelle en outre à Monsieur le Préfet l'impérieuse nécessité pour les agents d'une organisation, de disposer de bonnes conditions de travail, dans un espace accueillant, plus propice à une production de qualité et plus favorable à l'efficacité. Il souligne le souhait de son équipe de construire un siège moderne et adapté au Grand Sud Caraïbe afin d'améliorer l'image encore dégradé de cette administration .Cet échange cordial s'est soldé par un moment convivial autour d'un pot de bienvenue





Conseil communautaire

L'institution

La communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe fonctionne conformément aux textes et réglementations s'appliquant à toutes les collectivités et ce, notamment en vertu de l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le **Conseil communautaire** est l'organe délibérant de la communauté d'agglomération. Son rôle est de se prononcer sur les orientations stratégiques et de statuer sur les décisions d'ordre budgétaires. Lors de ses séances, il vote des délibérations préparées en amont par les différents services et commissions.

Les 44 membres du conseil communautaires sont des élus des 11 communes de la CAGSC :

Commune de Bouillante

[Monsieur Thierry ABELLI, Maire de Bouillante, Président du Grand Sud Caraïbe](#)

Madame Patricia BAILLET

Monsieur Georget COEZY

Madame Marizette RYON epse BIDOYET

Commune de Basse-Terre

[Monsieur André ATALLAH , Maire de Basse-Terre, 1er Vice-Président du Grand Sud Caraïbe](#)

Madame Marie-Louise JEREMIE

Monsieur Joël JEANNETE

Madame léna LESTIN

Monsieur Patrice TABAR

Commune de Gourbeyre

[Monsieur Claude EDMOND, Maire de Gourbeyre, 2eme Vice-Président de la CAGSC](#)

Madame Nicole ERDAN

Monsieur Sony JERPAN

Madame Maguerite CIVIS

Commune de Baillif

[Madame Marie-Yveline PONCHATEAU-THEOBALD , Maire de Baillif, 3ème Vice-Présidente du Grand Sud Caraïbe](#)

Monsieur Jean-Michel GUSTAVE-DIT-DUFLO

Madame Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO

Commune de Terre-de-bas

[Monsieur Gabriel FOY, Maire de Terre-de-Bas, 4ème Vice-Président du Grand Sud Caraïbe](#)

Commune de Vieux-Habitants

[Monsieur Jules OTTO, Maire de Vieux-Habitants](#)

Madame Virginie GUILLAUME

Monsieur Gaston GERAN, le 5ème Vice-Président du Grand Sud Caraïbe

Mme Sandrine VITALIS

Commune de Vieux-Fort

[Monsieur Rolland PLANTIER , Maire de Vieux-Fort, 6eme Vice-Président du Grand Sud Caraïbe](#)

Commune de Saint-Claude

[Monsieur Fabrice MINATCHY, Maire de Saint-Claude](#)

Monsieur Constant LAVENTURE

Monsieur Christian LAROCHELLE

Madame Magalie MARSOLLE GUSTAVE-DIT-DUFL0, la 7ème Vice-Présidente du Grand Sud Caraïbe

Madame Mariska ISMAEL

Monsieur Cédric VITALIS

Commune de Capesterre Belle-Eau

[Monsieur Jean-Philippe COURTOIS, Maire de Capesterre Belle Eau, 8ème Vice-Président du Grand Sud Caraïbe](#)

Madame CHOISI Annick

Madame FELIXON Sherline épouse BAZIRE

Monsieur CORNELIE Ruddy

Monsieur DOUGLAS Philippe

Madame CARAVEL Joëlle

Madame POCHOT Marguerite épouse PITARD

Monsieur FEBRISSY Olivier

Monsieur JOURSON Samuel

Madame SAINTE-LUCE Laïka

Monsieur RAMDINI Hugues dit Philippe, le 11ème Vice-Président du Grand Sud Caraïbe

Commune de Trois-Rivières

[Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire de Trois-Rivières, 9ème Vice-Président du Grand Sud Caraïbe](#)

Madame Gilberte EUGENIE

Monsieur Michel RUFFE

Monsieur Jimmy FOSTA

Commune de Terre de haut

[Monsieur Louly BONBON, Maire de Terre de Haut, 10ème Vice-Président du Grand Sud Caraïbe](#)

Bureau communautaire

L'institution

Le **Bureau Communautaire** est composé de 10 membres soit un Président et 9 vice-Présidents.

Il se réunit sous la présidence du Président de la CAGSC. N'étant pas une instance délibérative, il donne son avis sur les grandes orientations de la CAGSC.

Membres du Bureau Communautaire

Les élus du conseil communautaire se répartissent au sein de **différentes commissions** qui ont pour but d'examiner les

dossiers relatifs aux compétences de la CAGSC. Elles donnent leur avis concernant les projets de délibérations.

Si ces projets de délibérations obtiennent un avis favorable, ils sont présentés au vote lors des séances du Conseil Communautaire.



Thierry ABELLI

Président

-
-
-



Thierry ABELLI

Président

Maire de la Ville de Bouillante

Président de la CAGSC

▪ **Phone:** [0590996320](tel:0590996320)

-
-
-



André ATALLAH

1er Vice-Président



André ATALLAH

1er Vice-Président

Maire de la Ville de BASSE-TERRE



Gaston GERAN

5eme Vice-Président



Gaston GERAN

5eme Vice-Président

Conseiller municipale de la ville de Vieux-Habitants



Jean-Louis FRANCISQUE

9eme Vice-Président



Jean-Louis FRANCISQUE

9eme Vice-Président

Maire de la Ville de Trois-Rivière



Claude EDMOND

2eme Vice-Président



Claude EDMOND

2eme Vice-Président

Maire de la Ville de Gourbeyre



Rolland PLANTIER

6eme Vice-Président



Rolland PLANTIER

6eme Vice-Président

Maire de la ville de Vieux-Fort



Louly BONBON

10eme Vice-Président



Louly BONBON

10eme Vice-Président

Maire de Terre-De-Haut



Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU

3eme Vice-Présidente



Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU

3eme Vice-Présidente

Maire de la Ville de Baillif



Magalie MARSOLLE GUSTAVE-DIT-DUFLO

7ème Vice-Présidente



Magalie MARSOLLE GUSTAVE-DIT-DUFLO

7ème Vice-Présidente

Conseillère Municipale de la Ville de Saint-Claude



Hugues Philippe RAMDINI

11eme Vice-Président



Hugues Philippe RAMDINI

11eme Vice-Président

Conseiller de la ville de Capesterre-Belle-Eau



Gabriel FOY

4eme Vice-Président



Gabriel FOY

4eme Vice-Président

Maire de Terre-de-Bas



Jean-Philippe COURTOIS

8eme Vice-Président



Jean-Philippe COURTOIS

8eme Vice-Président

Maire de la Ville de Capesterre-Belle-Eau

M. Thierry ABELLI : Président (Bouillante)

M. André ATALLAH : 1er Vice-Président (Basse-Terre)

M. Claude EDMOND: 2ème Vice-Président (Gourbeyre)

Mme Marie-Yveline THEOBALD-POCHATEAU : 3ème Vice-Présidente (BAILLIF)

M. Gabriel FOY : 4ème Vice-Président (Terre-de-Bas)

M. Gaston GERAN : 5ème Vice-Président (Vieux-Habitants)

M. Rolland PLANTIER : 6ème Vice-Président (Vieux-Fort)

Mme Magalie MARSOLLE GUSTAVE-DIT-DUFL0 : 7ème Vice-Présidente (Saint-Claude)

M. Jean-Philippe COURTOIS : 8ème Vice-Président (Capesterre-Belle-Eau)

M. Jean-Louis FRANCISQUE : 9ème Vice-Président (Trois-Rivière)

M. Louly BONBON : 10ème Vice-Président (Terre-de-Haut)

M. Hugues Philippe RAMDINI : 11ème Vice-Président (Capesterre-Belle-Eau)

Les conseils d'exploitations

L'institution

Transports

Le conseil d'exploitation des Transports, placé sous l'égide de M. Thierry ABELLI, le président de la CAGSC, met en oeuvre un système de transport urbain et scolaire permettant aux usagers de se déplacer sur l'ensemble des communes du sud Basse-Terre.

Ce réseau est un moyen de déplacement pour se rendre au travail ou en formation, pour la consommation, pour la

culture, pour se rencontrer ou pour favoriser l'attractivité du territoire.

Il s'agit d'une opération d'urbanisme écologique et économique pour désenclaver les quartiers isolés et réduire l'utilisation des véhicules privés.

C'est également une initiative sociale afin de permettre aux plus modestes de nos concitoyens de pouvoir se déplacer.

Les conseillers communautaires membres du Conseil d'Exploitation des Transports:

- M. Jacques ANSELME (Trois-Rivières)
- M. Philippe CHAULET (Bouillante)
- Mme. Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLLO (Baillif)
- M. Louly BONBON (Terre de Haut)
- M. Jules DARES-LOUIS (Vieux-habitants)
- M. Rodrigue LATCHMAN (Capesterre Belle-eau)
- M. Héric ANDRE (Vieux-Fort)

Irrigation

Les conseillers communautaires membres du Conseil d'Exploitation de l'Irrigation:

- M. Jean-Michel GUSTAVE-DIT-DUFLLO (Baillif)
- M. Jules OTTO (Vieux-habitants)
- Mme Patricia BAILLET (Bouillante)
- M. Rosan BASSETTE (Gourbeyre)

Personnes qualifiées :

- M. Francis LAMI
- M. Etienne CRANE
- M. Gérard BERRY

Les commissions

L'institution

Les élus du conseil communautaire se répartissent au sein de **différentes commissions** qui ont pour but d'examiner les dossiers relatifs aux compétences de la CAGSC. Elles donnent leur avis concernant les projets de délibérations.

Si ces projets de délibérations obtiennent un avis favorable, ils sont présentés au vote lors des séances du Conseil Communautaire.

[La Commission Finances et Travaux](#)

- M. FRANCISQUE Jean-Louis
- M. ZOZO Gaby
- M. CHAULET Philippe
- M. EDMOND Claude
- Mme GUILLAUME Virginie
- M. BONBON Louly
- M. ATTALAH André

[La Commission Environnement, écologie et biodiversité](#)

- M. COURTOIS Jean-Philippe
- Mme CARAVEL Joëlle
- Mme GUSTAVE-DIT-DUFLU Sylvie
- Mme EUGENIE Gilberte
- Mme BAILLET Patricia
- Mme RENÉ-GABRIEL Murielle

[La Commission Politique de la Ville, cadre de vie, culture, sport et sécurité](#)

- Mme CARAVEL Joëlle
- Mme BIDOYET Marisette
- M. FRANCISQUE Jean-Louis
- Mme DACALOR Fabienne
- M. ANDRE Héric
- Mme PENCHARD Marie-Luce
- Mme CHRISTOPHE Annie
- Mme HERLEM Annick

- M. ATTALAH André

- Mme JOSEPH Luzette

- Mme PONCHATEAU-THEOBALD Marie-Yveline

- Mme ABELLI-ETIENNE Sandra

[La commission développement économique, tourisme et politique agricole](#)

- Mme BAILLET Patricia
- Mme NADILLE-VALA Rolande
- Mme PENCHARD Marie-Luce
- Mme DACALOR Fabienne
- M. ANSELME Jacques
- Mme. CHOISY Annick
- M. ZOZO Gaby
- M. ADEMAR Luc
- M. GUSTAVE-DIT-DUFLO Jean-Michel
- Mme RODES Brigitte
- M. DARES Louis-Jules
- M. BELFORT Hubert

[La Commission GEMAPI \(Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des inondations\)](#)

1er Collège des élus communautaires:

Président: M. ABELLI Thierry

- Mme PONCHATEAU-THEOBALD Marie-Yveline
- M. ATTALAH André
- Mme PENCHARD Marie-Luce
- Mme BAILLET Patricia
- M. COURTOIS Jean-Philippe
- M. EDMOND Claude
- Mme. WECK-MIRRE Lucie
- Mme NADILLE-VALA Rolande
- M. BONBON Louly
- M. FRANCISQUE Jean-Louis
- M. ANDRE Héric
- M. OTTO Jules

[La Commission Locale d'évaluation de transfert d'évaluation des charges \(CLETC\)](#)

MEMBRE DE DROIT : M. Thierry ABELLI		
COMMUNES	NOMBRE DE SIEGES	ELUS COMMUNAUTAIRES
BAILLIF	1 Sièges	Mme PONCHATEAU-THEOBALD Marie-Yveline
BASSE-TERRE	2 Sièges	M. ATTALAH André Mme RODES Brigitte
BOUILLANTE	1 Sièges	Mme BAILLET Patricia
CAPESTERRE-BELLE-EAU	2 Sièges	M. COURTOIS Jean-Philippe M. ZOZO Gaby
GOURBEYRE	1 Sièges	M. EDMOND Claude
SAINT-CLAUDE	2 Sièges	MME ABELLI-ETIENNE Sandra Mme WECK-MIRRE Lucie
TERRE-DE-BAS	1 Sièges	Mme NADILLE-VALA Rolande

TERRE-DE-HAUT	1 Siège	M. BONBON Louly
TROIS-RIVIERES	1 Siège	M. FRANCISQUE Jean-Louis
VIEUX-FORT	1 Siège	M. ANDRE Héric
VIEUX-HABITANTS	1 Siège	M. OTTO Jules

Budget

L'institution

2023

Grand Sud Caraïbe



Budget Principal

Résultat Budget principal : 5,3 M €

[Lire plus](#)

Transport

Résultat Budget Transport: 6,6 M €

[Lire plus](#)

Irrigation

Résultat Budget Irrigation: 143 834 €

[Lire plus](#)





Qu'est-ce-que le budget ?

Un budget est un **acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses** réalisées par la collectivité. C'est un acte juridique de prévision et d'autorisation financières par lequel sont prévues et définies les recettes et les dépenses annuelles de la collectivité.

Du point de vue de la technique des finances publiques, le budget n'est pas un document comptable. La comptabilité vise à retracer ce qui est exécuté, et elle sert, une fois l'exercice clos, à comparer le réel au prévisionnel. Alors que le budget est un acte a priori, la comptabilité s'exerce, par définition, a posteriori.

Tout d'abord, un **budget primitif** est voté par l'assemblée délibérante de la collectivité (conseil municipal, départemental ou régional selon le cas).

Le budget d'une collectivité territoriale **doit toujours être voté en équilibre réel et sincère**, et suivant un calendrier établi par la loi.

Il énonce aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année. En cours d'année, des **budgets supplémentaires ou rectificatifs** sont nécessaires, afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution. De plus, des **budgets annexes** retracent les recettes et les dépenses de services particuliers.

La structure d'un budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

La section de fonctionnement regroupe

- Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- Toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes et, éventuellement, des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer. Il s'agit notamment du produit des quatre grands impôts directs locaux, de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et de la dotation générale de décentralisation (DGD).

La section d'investissement comporte :

- En dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) ;
- En recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Les Principes Fondateurs

Le budget d'une collectivité territoriale doit respecter certains principes fondateurs. Ces principes sont au nombre de cinq et font l'objet d'un contrôle exercé par le préfet, en liaison avec la chambre régionale des comptes (CRC) dans le cadre de ce qu'on appelle le contrôle budgétaire :

- Le principe de l'équilibre réel oblige à trouver un équilibre entre les dépenses et les recettes, non seulement au global mais aussi au sein de chaque section ;
- Le principe d'annualité impose de réaliser un budget pour chaque année civile (du 1er janvier au 31 décembre), sauf domaines particuliers pour lesquels un cadre pluriannuel est envisageable ;
- Le principe d'unité exige la présentation du budget sur un document unique. Certains services peuvent néanmoins faire l'objet de budgets annexes.
- Le principe d'universalité implique qu'il n'est pas possible d'affecter une recette particulière à une dépense particulière ;
- Le principe de spécialité des dépenses, enfin, impose de cibler le plus précisément possible le service bénéficiaire de chaque dépense.

Ordonnateurs et comptables

L'application du budget est gouvernée par un **principe fondamental : la séparation des ordonnateurs et des comptables.**

- L'**ordonnateur**, qui est l'exécutif des collectivités (maire, président du conseil départemental ou régional), donne l'ordre d'engager les dépenses et de recouvrer les recettes, mais ne peut pas manipuler les fonds publics. Il tient le **compte administratif**.
- Le **comptable public** est chargé d'exécuter les dépenses et les recettes selon les indications de l'ordonnateur, mais il ne lui est pas subordonné. Il est responsable personnellement et sur son propre argent de ces opérations. C'est un fonctionnaire de l'État dépendant du corps des comptables du Trésor. Il tient le **compte de gestion** de la collectivité.

L'application du budget obéit à des **règles précises faisant**

intervenir successivement l'ordonnateur et le comptable public.

Dépenses

Pour les dépenses, il y a quatre opérations, trois relevant de l'ordonnateur (phase administrative) et une du comptable (phase comptable) :

- L'engagement : décision par laquelle l'ordonnateur décide d'effectuer une dépense. Elle se traduit par l'affectation des crédits nécessaires au règlement de la dépense ;
- La **liquidation** : il s'agit de vérifier la réalité de la dette de la collectivité et de fixer le montant de la dépense ;
- L'ordonnancement : c'est le mandat de paiement par lequel l'ordonnateur donne l'ordre au comptable de payer ;
- Le **paiement par le comptable** : il procède d'abord à certaines vérifications, portant sur la régularité des opérations précédentes, et ensuite au paiement de la dépense.

Recettes

- Pour les recettes, se succèdent également phases administrative et comptable :
 - L'émission **d'un ordre de recettes** (phase administrative) : la collectivité constate qu'un administré doit s'acquitter d'une somme correspondant à un service qui lui a été rendu (par exemple, repas pris dans une cantine scolaire...) ;
 - Le **contrôle**, notamment de l'existence de l'autorisation de percevoir la recette, et son recouvrement, c'est-à-dire son encaissement par le comptable public, constituent la phase comptable.



Administration

L'institution

Les missions de la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe sont assurées par différentes directions. Le directeur général des services avec l'appui du directeur général adjoint ressources, moyens et mutualisation, du directeur général adjoint développement et aménagement territorial et du directeur général adjoint développement durable et gestion des équipements de proximité, assure la coordination de l'ensemble, sous l'autorité du président.

- La Direction du Marketing institutionnel, de la Communication et de l'Evaluation des politiques publiques
- La Performance de l'organisation
- La Cellule Ingénierie
- Le Secrétariat Général
- La Coordination Administrative

Police intercommunale

M. Ruddy ÉCHEVIN, Chef de la police spéciale.

Cette direction se décompose en deux services :

- **La brigade de l'environnement** a pour vocation de réduire l'incivilité dans le domaine des déchets. Elle est chargée de mener des actions sur le terrain, en collaboration avec différents partenaires, afin de prévenir et sensibiliser les usagers sur la réglementation concernant le respect de l'environnement, spécifiquement sur l'élimination des déchets ménagers et assimilés, et de sanctionner dans le cas où la prévention ne suffirait pas.

Contacts : secretariat-police@casbt.gp

Tél : 0590 41 57 36 / 0690 41 45 86

- **La sécurité** assure la sécurité des bâtiments et veille à la protection des personnes. Elle effectue un contrôle et une surveillance des accès et des rondes régulières. Elle prend les mesures qui s'imposent en cas d'infraction, d'accidents ou de risques menaçant la sécurité des biens ou des personnes.

Contact: secretariat-police@casbt.gp

Effectif: 12 agents

Direction Marketing institutionnel, de la communication et de l'évaluation des politiques publiques

Mme. Denise ALY, directrice du service Marketing Institutionnel, de la Communication et de l'évaluation des politiques publiques.

Cette direction a pour mission de mettre en place et de développer la communication de tous les services de la Communauté d'agglomération Grand sud Caraïbe. L'objectif est que la diffusion de l'information soit la plus large possible, en ciblant particulièrement la population du territoire, afin qu'elle ait connaissance des décisions et des actions mises en place dans le cadre de la politique communautaire.

Effectif : 4 agents.

Performance de l'organisation

Ce pôle est constitué de trois sous-directions:

- **La Direction de l'Audit et du Contrôle de gestion**, sous l'autorité de M. Jean-Luc LAQUITAINE, a pour mission d'assurer la régularité financière, juridique et comptable de la collectivité. Elle contribue au respect des obligations liées au fonctionnement du budget des collectivités, des grands principes budgétaires et des règles des finances publiques locales.

Effectif : 1 agent

- **La Direction Financière**, sous l'autorité de Mme. Lydie GLANDOR-FLEURET, assure la fiabilité et la sécurité des procédures budgétaires et comptables, notamment dans l'exécution des dépenses et des recettes.

Effectif : 8 agents

- **La Direction Informatique**, sous l'autorité de M. Anthony GÉDÉON, est en charge de la gestion du parc informatique et des systèmes d'information.

Effectif : 4 agents

Cellule ingénierie

La Cellule Ingénierie regroupe plusieurs dispositifs.

Elle s'occupe de l'animation et du suivi des dispositifs contractuels (Contrat de Relance et Transition Écologique (CRTE), CCT, Avenir montagne...)

Elle accompagne l'élaboration et le suivi de la réalisation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) y compris la mise en place des lignes de trésorerie en lien avec l'Agence Française de Développement (AFD).

Elle met en œuvre la stratégie d'accompagnement définie par l'Etablissement Public Coopération Intercommunale (EPCI) et des communes membres au montage et à la gestion de projet pour l'émergence de projets d'investissements structurants

Elle conseille et oriente en matière de dispositifs de financement dans un accompagnement technique et administratif des projets complexes. L'élaboration de plans de financement facilite l'articulation entre les différents acteurs du financement

La cellule sera renforcée dans les semaines à venir avec le recrutement :

- D'un ingénieur travaux
- De Volontaires territoriaux en administration (VTA) (ingénierie de projet et définition projet de territoire)

Effectif : 3 agents

Secrétariat général

Le Secrétariat Général est placé, sous la responsabilité de Mme. Véronique NAGERA, au sein de la Direction Générale. Il est composé de :

- L'assistant de direction de la DGS
- L'accueil
- Le service courrier
- Le service réclamation (liquidation Régie des Eaux et

Assainissement)

Coordination administrative

Le service de coordination de la CAGSC est rattaché directement à la Direction Générale des Services puisque c'est une volonté managériale de mettre en place une organisation plus efficace. De cette volonté naît la nécessité d'organiser et de coordonner le travail, à la formalisation de la fonction de la Coordinatrice Administrative, Mme. Marie-Laure MONLOUIS, au sein des services de la CAGSC. Celle-ci est en charge de :

- la conférence des DGS.
- La conférence des maires est un nouvel outil de gouvernance, complémentaire au conseil communautaire. Cette nouvelle instance de consultation et de coordination vise à renforcer le dialogue entre les maires des Communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) auquel elles appartiennent. Il s'agit surtout d'une instance de débats autour « des projets communautaires à venir » ou des « actes qui devront être adoptés prochainement ».
- Les CODIR élargis.
- Le protocole

Effectif : 3 agents

Direction Générale Adjointe Ressources, Moyens et Mutualisation



DGA RESSOURCES, MOYENS ET MUTUALISATION

M. Harry MONGAILLARD, Directeur Général Adjoint

- La Direction des Ressources Humaines
- La Direction des Moyens logistiques et Gestion patrimoniales
- La Direction juridique de la Commande Publique et des Assemblées

Direction des Ressources Humaines et Mutualisation

Mme Josette HOUELCHE, Directrice des Ressources Humaines et Mutualisation.

La Direction des Ressources Humaines et de la mutualisation a pour mission de répondre à toutes les questions en matière de souhait de mobilité, de demande de formation, de déclarations d'accident, de déroulement de carrière, de retraite, de temps de travail...

Les 4 pôles de la direction du Développement des Ressources Humaines sont:

- La gestion des carrières
- La formation et instances paritaires
- La paie/ Gestion des congés/ Absences
- La Prévention/santé

Effectif : 10 agents

Direction Moyens logistiques et Gestion patrimoniale

Mme Mylène MICHINEAU, Directrice du service Moyens Logistiques et Gestion patrimoniale

La Direction moyens logistiques et gestion patrimoniale est constituée des services d'Entretien intérieur, gestion des espaces verts communautaires, du nettoyage , du parc automobile et de la logistique et de la gestion patrimoniale.

Il s'agit essentiellement de services support, au personnel communautaire, aux usagers et aux communes-membres. 54 agents la composent avec une majorité masculine.

Les missions sont déclinées par service :

- **Le service Entretien** intérieur a comme mission l'entretien c'est-à-dire le nettoyage (balayage, vidage de poubelles et dépoussiérage) de 77 bureaux, 6 sanitaires, des couloirs, escaliers et cours. Le rôle de ce service est essentiel en termes de sécurité sanitaire du personnel et des usagers fréquentant la structure. Il était le 1er au front lors de la gestion COVID 19. Il est composé de 12 agents dont 7 femmes et 5 hommes..
- **Le service gestion des espaces verts** intervient selon un planning établi à l'entretien des espaces verts des communes-membres, débroussaillage, élagage. Il s'agit d'une équipe de 17 agents, essentiellement masculine. Celle-ci vient en support des équipes techniques municipales sur la gestion de grands espaces. Ce service participe à la mutualisation logistique avec les communes-membres.
- **Le service logistiques et gestion patrimoniale** réalise l'entretien technique du siège, et des annexes (Médiathèque, Complexe sportif) sur les missions de peinture, plomberie, électricité, soudure et maçonnerie. Ce service est constitué de 6 agents. Sa mission est

importante en termes de sécurité des bâtiments et des personnes.

- **Le service parc automobile** assure l'entretien et la gestion des véhicules de service (mise à disposition de véhicules). Le parc est composé d'une quarantaine de véhicules qui requièrent un entretien régulier. Il est en charge également de l'acquisition de véhicules. La gestion actuelle est assurée par un agent.
- **Le service Nettoyement** s'occupe du nettoyage, une équipe de 14 agents assure l'enlèvement des déchets et la propreté au quotidien. C'est une équipe essentiellement masculine qui contribue à l'hygiène et la propreté des voiries en termes de balayage, de ramassage des emballages et d'évacuation des caniveaux.

Direction Juridique de la Commande Publique et des Assemblées

M. Amédée LABINY, Directeur du service Juridique de la Commande Publique et des Assemblées

La Direction juridique de la commande publique et des assemblées est constituée de quatre services :

- **Le service juridique** qui est chargé principalement de la gestion des contentieux.
Contact mail : ccsbt2@wanadoo.fr
Effectif : 2 agents
- **Le service de la commande publique** qui intervient sur l'ensemble du processus de passation des marchés publics : lancement des consultations, publicité des appels d'offres, ouverture/analyse des offres, exécution des marchés, veille juridique.
Contact mail : ccsbt2@wanadoo.fr
Effectif : 4 agents
- **Le service des assemblées** qui est chargé de préparer (avant) : collecte des projets de délibérations ; veiller au bon déroulement (pendant) : relever les

conseillers présents, absents, représentés et le sens des votes ; et assurer le bon suivi (après) des conseils communautaires : rédaction des délibérations, des procès-verbaux, transmission au contrôle de légalité des délibérations et ensuite publication aux tiers.

Contact mail : ccsbt2@wanadoo.fr

Effectif : 2 agents

- **Le service des assurances** qui est chargé de la gestion des contrats d'assurances des biens mobiliers et immobiliers et des sinistres.

Contact mail : ccsbt2@wanadoo.fr

Effectif : 1 agent

Direction Générale Adjointe Développement et Aménagement territorial



DGA DÉVELOPPEMENT ET
AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

Mme. Ludmilla HERMITTE-NOUREL

- La direction du Développement économique, numérique et Promotion du territoire
- La Direction Mobilité et Transport
- La Direction aménagement et Habitat

Direction développement économique, numérique et promotion du tourisme

Cette direction s'articule autour de trois services :

- Développement économique,
- Développement numérique
- Tourisme
- GAL

Elle a pour mission de :

1. Mettre en œuvre la stratégie de développement du territoire du Sud Basse-Terre s'appuyant sur la valorisation économique des Patrimoines adoptée par le Conseil communautaire du 13 décembre 2013
2. Accompagner des secteurs en déclin et faisant face à des problématiques environnementales vers l'innovation
3. Renforcer l'attractivité du territoire
4. Soutenir et accompagner techniquement et financièrement les acteurs socio-économiques

Effectif : 24 agents

Direction Mobilité et Transport

M. Loïc LEROUX, Directeur du service Mobilité et Transport

Cette direction est l'autorité organisatrice de la mobilité qui gère les transports sur l'ensemble du territoire du grand sud caraïbe. Elle est en charge du transport urbain, du transport scolaire et du transport maritime.

Effectif : 21 agents

Direction Aménagement Habitat et Cohésion sociale

Mme Maelen EDMOND-MARIETTE, Directrice du service Aménagement et Habitat

La direction Aménagement et Habitat est composée de plusieurs services :

- **Urbanisme.**

- **Habitat**/foncier/patrimoine.
- **La Politique de la ville** est en charge de la mise en œuvre d' une politique de développement social dont l'objectif est de lutter contre les inégalités sociales en ayant recours à des leviers socio-économiques.

Effectif : 6 agents

Direction Générale Adjointe Développement durable et Gestion des équipements de proximité



DGA DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. Yann ABIDOS, Directeur Général Adjoint

- La Direction de l'Environnement
- La Direction de la Politique durable et de l'énergie
- La Direction des équipements de proximité

Direction Environnement

Mme Amélie SAINT-CIREL, Directrice du service de l'Environnement

Conformément aux statuts, la CAGSC détient et exploite la compétence collecte, transports et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Cette compétences sont mises en œuvre par la direction de l'Environnement . Composé de 53 agents, la direction se décompose comme suit :

Service Gestion des Déchets

- Mise à disposition de containers de pré-collecte (bacs, bennes, composteurs...)
- Suivi des collectes et gestion des réclamations
- Gestion des équipements type déchetteries
- Traitement et valorisation des déchets

Service Développement Durable

- Animation, sensibilisation et prévention en matière de gestion des déchets (grand publics et scolaire)
- Planification et suivi de projets stratégiques, structurants et durables
- Déployer un partenariat avec le tissu associatif du territoire
- Garantir l'éducation à l'environnement de tous

Pour tous renseignements, contactez :

- Le standard de la communauté au [0590 99 63 20](tel:0590996320)
- Le courriel : environnement-durable@casbt.gp
- Le numéro vert : [0800 878 000](tel:0800878000)

Direction Politique durable et Energie

La CAGSC détient et exploite la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) et le Plan Climat Air Energie (PCAET).

Service Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

- L'aménagement des bassins versants
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau...

- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des zones humides

Le Plan Climat Air Energie (PCAET)

L'ensemble des services interagissent entre eux avec une dynamique commune. Il s'agit de mettre en œuvre des synergies croisées visant d'une part, à maîtriser la gestion des déchets en passant par une politique de réduction des déchets, de mise en œuvre de projets durables et d'amélioration, de protection, de préservation et de sauvegarde du cadre de vie.

Direction des Equipements de Proximité

Mme Marie-Line GEORGES, Directrice des équipements de proximité

Cette direction est en charge de la culture et du sport.

En effet, elle s'occupe de la gestion:

- **De la Médiathèque Intercommunale Albert Béville.** Pour l'instant fermée pour travaux de désamiantage et d'étanchéité, elle nous reviendra très bientôt plus belle et plus sûre.
- Du [Complexe sportif de Rivière des pères](#):

La Piscine Intercommunale

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi De 7h30 à 19h30

Et le samedi de 7h30 à 19h00

CONTACT

0590267460

Effectifs : 12 agents dont 3 éducateurs sportifs

Le Stade de Rivière des Pères

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au samedi de 7h00 à 17h00

Et le dimanche de 7h00 à 12h00

CONTACT

0590269466

Effectifs : 7 agents

La communauté d'agglomération

L'institution

Définition :

La communauté d'agglomération (art. L5216-1 et suivants du code général des collectivités territoriales – CGCT), créée par la loi du 12 juillet 1999, est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Définition d'une Communauté d'Agglomération

Une communauté d'agglomération regroupe plusieurs communes sur un territoire d'un seul tenant et sans enclave.

Lors de sa création, une communauté d'agglomération doit former, un ensemble de plus de 50 000 habitants, autour d'une ou plusieurs communes centres de 15 000 habitants. Toutefois,

ce seuil n'est pas exigé lorsque la communauté d'agglomération comprend le chef-lieu du département ou la commune la plus importante du département.

Les communes s'associent au sein d'une communauté d'agglomération en vue d'élaborer et de conduire un "projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire". Il s'agit donc d'une forme d'intercommunalité de projet, fortement intégrée.

La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, soit près de 10 ans après la création des communautés de communes, donne naissance aux communautés d'agglomérations.

Le Sud Basse-Terre

La Communauté de Communes du Sud Basse-Terre (CCSBT) de 2001, avec ses 4 communes : [Basse-Terre](#), [Saint-Claude](#), [Gourbeyre](#) et [Baillif](#), fait place, par arrêté préfectoral n° 2013-027/SG/DICTAJ/BRA du 2 mai 2013, à la Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre (CASBT).

Elle sera rebaptisée **Grand Sud Caraïbe** (CAGSC) quelques mois plus tard, soit le 1er décembre 2014.

La CAGSC s'enrichit avec de plus vastes territoires, de nouvelles compétences et une redistribution des rôles des collectivités locales. Elle compte alors 11 communes, de [Capesterre-Belle-Eau](#) à [Bouillante](#), en passant par Saint-Claude, [Terre-de-Bas](#) et [Terre-de-Haut](#), soit 343,5 km².

En 2015, la loi de décentralisation suit son cours et en août de la même année, l'acte III en redéfinit les contours en actant la Nouvelle Organisation des Territoires de la République (Loi NOTRé).

De nouveaux domaines d'intervention pour la CAGSC qui compte en 2018, 78479 habitants (source l'INSSEE).

On observe trois types de compétences exercées par la CAGSC : les compétences obligatoires, les compétences optionnelles et les compétences facultatives.

Les compétences obligatoires :

- Le développement économique,
- L'aménagement de l'espace communautaire,
- L'équilibre social de l'habitat,
- La politique de la ville

Les compétences facultatives :

- L'environnement et cadre de vie
- La construction et aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire.
- Les ports de plaisance,
- L'aménagement, entretien et exploitation du Marché central de Basse-Terre,
- La création, aménagement et exploitation de plate-forme de vente de produits locaux,
- L'Office du tourisme,
- Les études et actions d'animation et de promotion dans le domaine du tourisme notamment,
- La charte intercommunale de développement et d'aménagement, Plan de développement de développement durable (PADD)

Les statuts de la Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe



Délibérations



Marchés
publics



Grand Sud Caraïbe
Communauté d'Agglomération

+

SIREN : 249 710 070

SIRET (siège) : 249 710 070 001

N°TVA: FR95249710070

[Cliquer ici](#)